

MAIRIE DE LANLOUP
Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/02/2017

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 8 ; présents : 8.

L'an deux mil dix-sept, le vingt février à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 16/02/2017

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Michelle MENGUY, José DORÉ, Jacques THORAVAL, Philippe MENGUY, Gwénola BINELLI, François REBOURS.

M. le maire présente à l'assemblée le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.

Objet : subventions 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

- CASCI	120.00 €
- Donneurs de sang de PLOUHA	20.00 €
- Pensionnés Marine Marchande	20.00 €
- Comice agricole du canton de PLOUHA	50.00 €
- Sapeurs Pompiers (calendrier)	30.00 €
- Voyages scolaires (sur demandes des établissements)	25.00 € / enfant
- Associations sportives et culturelles locales	22.00 € / enfant
- Associations communales : 2 locations de la salle gratuites par an.	

Objet : participation aux frais de fonctionnement des écoles privées

En 2016 le conseil municipal avait décidé de verser 350,00 € par enfant de Lanloup scolarisé aux écoles privées environnantes.

Trois conseillers municipaux se prononcent pour augmenter cette participation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 6 voix pour et 2 contre de maintenir le montant de 350,00 € par enfant de Lanloup scolarisé dans les écoles privées environnantes.

Objet : murs du cimetière et du jardin Guy ROPARTZ

M. le Maire rappelle la nécessité de restaurer le mur d'enceinte du Jardin Guy ROPARTZ pour notamment des raisons de sécurité. Ces travaux sont estimés à 20 910 €.

M. le Maire indique également que suite aux travaux de talutage au cimetière il serait judicieux de construire un mur là aussi pour des questions de sécurité sur la partie est du cimetière. Ces travaux qui comprennent du terrassement sont estimés à 21 050,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation de ces travaux sous réserve d'accords de financements
- de solliciter la dotation de soutien à l'investissement public local
- de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- d'approuver le plan de financement suivant :

	Montant HT
Dotation de soutien à l'investissement public local (30 %)	12 588,00 €
DETR (30 %)	12 588,00 €
Fonds propres	16 784,00 €
TOTAL	41 960,00 €

Objet : programme de voirie 2017

M. le Maire rappelle que lors de sa dernière séance le conseil municipal avait approuvé le programme de voirie 2017 et autoriser le Maire à lancer une consultation.

Après examen des offres et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de confier les travaux à l'entreprise Eurovia de GUINGAMP pour un montant de 32 109,00 € HT
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces travaux.

Le conseil municipal avait approuvé par délibération du 10 mai 2016 la réalisation de travaux sur le réseau d'eaux pluviales à Bel Orient. Des travaux complémentaires sont approuvés par l'assemblée pour un montant de 2 676,00 € HT.

Questions et informations diverses

- Information dans le prochain bulletin municipal de la mise en ligne du site Internet, un rendez-vous sera pris avec le technicien de la Cybercommune pour finaliser le projet.

- Désignation d'un membre du conseil municipal pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) : Yannick LE BARS.

- M. le Maire invite les conseillers à s'investir dans les groupes de travail de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A) ; il propose que la commune prenne en charge les frais de déplacement des conseillers municipaux pour les encourager.

- Point sur le dossier sur la résorption de la zone blanche de Lanloup : les élus décident d'opter pour une maîtrise d'ouvrage locale qui serait portée par GP3A.

- Information sur la révision de classement sonore des infrastructures routières.

- Réception des travaux du hangar des services techniques : invitation de la population et des différents acteurs du projet, la date sera programmée une fois les travaux totalement achevés.

Fin de la séance à 19h20.

Signatures des membres présents